

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Rapport du Vérificateur général du Québec sur les médicaments et les services pharmaceutiques

Le VGQ observe quelques effets de la pénurie de pharmaciens

(Montréal, 11 juin 2014) – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) a réagi aujourd'hui à la publication du rapport d'optimisation des ressources du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur les médicaments et les services pharmaceutiques. « Le rapport met en évidence plusieurs lacunes ayant un lien direct avec la pénurie chronique de pharmaciens d'hôpitaux », a indiqué le président de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec, le pharmacien François Paradis.

Ainsi, le Vérificateur général fait tout au long de son rapport plusieurs constats liés directement au manque de pharmaciens dans le réseau public de santé :

- Le bilan comparatif des médicaments (BCM) à l'arrivée et au congé d'un patient de l'hôpital tarde à être implanté, malgré qu'il soit exigé par Agrément Canada depuis 2006 ;
- Les suivis des ordonnances (par groupe de prescripteurs ou par maladie) sont insuffisants parce qu'ils exigent beaucoup de ressources ; la rétroaction aux prescripteurs et les revues d'utilisation des médicaments (RUM) se font peu, sans compter que le Réseau de revue d'utilisation des médicaments, qui encadrait ces revues jadis, a été aboli ;
- Il y a une absence complète de pharmacien dans les unités de soins de certains établissements ;
- Les établissements ont fréquemment recours à une main-d'œuvre indépendante (services de pharmaciens dépanneurs) et aux heures supplémentaires, un « type d'organisation (qui) fragilise l'offre de services et ne permet pas le développement de services et de soins pharmaceutiques tertiaires ».

À ce sujet, le président de l'A.P.E.S. rappelle que la pénurie de pharmaciens est la pire pénurie du réseau, de quatre à cinq fois plus marquée que celle d'infirmières en proportion de l'effectif total, et qu'elle tarde à se résorber. « Il est primordial d'accroître la promotion de la maîtrise portant sur la pratique en établissement de santé pour y attirer au moins une centaine de nouveaux candidats chaque année et nous souhaitons que le ministère de la Santé s'y engage avec nous », a-t-il poursuivi.

Un meilleur encadrement des ruptures d'approvisionnement en médicaments

En ce qui a trait aux ruptures d'approvisionnement en médicaments, l'A.P.E.S. a participé au comité multipartite piloté par l'Ordre des pharmaciens et au rapport publié en 2012 sur la question. Depuis, l'Association a réitéré – et continue de le faire – aux instances concernées l'importance de mettre en place les mesures proposées dans ce rapport, notamment l'importance que le gouvernement du

Québec rend possible l'octroi de contrats à au moins deux fournisseurs pour les médicaments essentiels et désigne une entité coordonnatrice pour assurer la gestion des informations relatives aux pénuries de médicaments.

Par ailleurs, l'A.P.E.S. est favorable à un meilleur encadrement des médicaments de nécessité particulière et non homologués et à celui des activités des représentants pharmaceutiques en établissement.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1500 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres hospitaliers affiliés (CHA), des instituts, des centres de réadaptation et certains centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) non rattachés à un CSSS.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
514 286-2772 poste 10
514 718-4811